

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN RÉUNION DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD - Florence COLLARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD - Lucie LANDUYT - Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE - Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

Était excusée :

Véronique GOBERT qui donne pouvoir à Nicole COTILLON

I – Adoption du procès-verbal de la séance du 06/10/2025

Modification du 1^{er} paragraphe du point X : [...] il est prévu que "la commune, son maire ou son représentant" siège [...]

Après la prise en compte de ce correctif, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte-rendu du COPIL et des Commissions

Commission communication

1/ Nouveau panneau d'affichage - fonctionnement

Le nouveau panneau d'affichage est en place depuis le printemps et semble être bien positionné. Christelle réceptionne les affiches des associations et les installe. Elle y va de temps en temps pour enlever celles qui sont « périmées ».

2/ Panneau Pocket

Info : 220 smartphones ont placé saint aubin du plain dans leur favori, dont 200 en "super favori" (c'est à dire placé en premier juste après avoir téléchargé l'appli).

- quelles informations peuvent être diffusées ?

Une habitante de St Aubin souhaite faire de la pub pour son activité professionnelle via Panneau Pocket. C'est l'occasion pour la commission de dresser une liste d'utilisation possible ou non.

La commission préfère limiter l'usage de l'application aux infos communales et associatives ponctuelles. Seule l'épicerie pourra communiquer sur ses horaires d'ouvertures et de fermetures. Pour les artisans et commerçants, la commission propose de réserver à ceux qui le souhaitent un encart dans le magazine de janvier (A5), en précisant qu'il faut que cet encart apporte d'autres infos que ceux présents sur la carte de visite (tarifs, autres prestations, références...)

Le même principe est proposé pour les gîtes.

- vers la suppression des infos "papier" ?

Au niveau communal, il n'y a plus que les bulletins qui sont distribués dans les boites aux lettres.

Les associations sont encouragés à privilégier Panneau Pocket et le panneau d'affichage, et à ne pas distribuer de tracts dans les boites aux lettres (garder quelques flyers pour l'épicerie et la mairie).

3/ Prochain magazine de janvier

Un devis a été demandé à Laurine Graphiste, avec les mêmes modalités que les années précédentes. Le montant s'élève à 1 500,00 € TTC, soit 200 € de plus que l'année dernière, avec un papier de meilleure qualité. D'autres entreprises ont également répondu (cf. tableau). La commission propose de retenir Laurine Graphiste à nouveau.

IMPRESSION CREATIVE HT		TTC
conception		1 469,00 €
impression		1 762,80 €
PROUTEAU HT		TTC
conception		1 508,00 €
impression		1 809,60 €
CREAPRIM HT		TTC
conception	1 360,00 €	1 994,93 €
impression		2 393,92 €
LAURINE GRAPHISTE HT		TTC
conception	290,00 €	1 500,00 €
impression	1 210,00 €	1 500,00 €

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir le devis de Laurine Graphiste, pour un montant de 1 500,00 € TTC.

Commission Environnement-Voirie

Thomas Point présente au conseil les relevés des vitesses enregistrées Rue de Foignard en septembre avec le nouvel aménagement, comparativement aux mesures effectuées en 2023.

La vitesse a bien été réduite globalement, mais elle reste trop élevée. La commission va se réunir rapidement pour analyser plus finement les résultats, ainsi que ceux de la route de Noirlieu.

Olivier Bertrand projette ensuite une vue d'ensemble des jeux qui seront installés à l'école et au jardin Leroux, ainsi que pour le City stade.

Commission Patrimoine bâti

L'audition des trois architectes retenus pour la réhabilitation de la salle socio-éducative, mairie et restauration scolaire a eu lieu le vendredi 7 novembre 2025. Mme le Maire présente les trois projets. C'est l'architecte Fardin de Bressuire qui a été classée en 1^{ère} position, au regard des critères prévus dans l'appel d'offres.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le choix final et autorise Madame le Maire à notifier à chacun des candidats les réponses qui en résultent.

III – Subvention association La Lyre

L'association "Les échos du lac" s'est scindée en deux : Les échos du Lac et La Lyre Argentonnaise. C'est La Lyre Argentonnaise qui va poursuivre les interventions musicales lors des commémorations. Mme le Maire propose de verser une subvention de 111 € à cette nouvelle association, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à celle de l'an dernier, comme pour les autres associations.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour verser une subvention de 111 € à l'association "La Lyre".

IV – Marché de Noël : participation financière

Mme le Maire présente le coût des animations prévues par les organisateurs du marché de Noël. Ils ont fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle pour cette manifestation.

Pour rappel, une aide de 1 000 € avait été versée en 2023, en précisant qu'elle n'avait pas vocation à perdurer. De fait, aucune subvention n'a pas été versée en 2024.

Le conseil propose de se limiter à une aide logistique des agents communaux et une aide à la recherche de financeurs, de sponsors. En revanche, selon le résultat financier du marché de Noël, le conseil invite les organisateurs à nous recontacter si le résultat comptable était largement déficitaire.

V – Tarifs communaux 2026

Mme le Maire présente plusieurs propositions d'augmentation des tarifs pour les locations de salle, les photocopies, la vaisselle cassée, les jardins communaux, les concessions et les emplacements au columbarium dans le cimetière : +1,5 %, +3 % et +5 % par rapport à 2025.

1/ Après discussion et compte-tenu de l'inflation, l'augmentation de 1,5 % semble cohérente pour les tarifs des locations de salle, des photocopies, de la vaisselle cassée, des jardins communaux.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour augmenter de 1,5% les tarifs des locations de salle, des photocopies, de la vaisselle cassée, des jardins communaux.

2/ Avec l'arrivée du copieur couleur (certainement en janvier 2026), il faut aussi déterminer le tarif des photocopies couleur A3 pour les habitants. Mme le Maire propose le tarif de 0,77 € pour un format A3 recto et le tarif de 1 € pour un format A3 recto-verso.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour les nouveaux tarifs A3 couleur recto et recto/verso.

3/ Pour les concessions du cimetière (durée 15 ans et 30 ans), après analyse des tarifs pratiqués dans les mairies environnantes, Mme le Maire propose une augmentation de 25 %. Mais elle propose de maintenir les tarifs 2025 pour les tarifs du columbarium.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour augmenter de 25 % les tarifs des concessions à 15 et 30 ans et pour maintenir les tarifs 2025 pour le columbarium.

VI – Centre de Gestion : Participation communale au contrat Santé et Prévoyance

La commune adhère à la convention de participation pour le risque « prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 79 et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), à effet au 1^{er} janvier 2026, et fixe la participation financière de la collectivité, pour tous les agents qui souscrivent à ce contrat, à hauteur de 10€ brut par mois, par agent.

La commune adhère à la convention de participation pour le risque « santé » conclue entre le Centre de Gestion 79 et la Mutuelle National Territoriale (MNT), à effet au 1^{er} janvier 2026, et fixe la participation financière de la collectivité, pour tous les agents qui souscrivent à ce contrat, à hauteur de 15€ brut par mois et par agent.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Madame le Maire à signer les conventions d'adhésion de participation MNT pour la prévoyance et la santé, ainsi que d'inscrire au budget les crédits correspondants, et notamment les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

VII – Agglo2b

a. Assainissement ;

Une programmation pluriannuelle 2026-2031 pour les travaux d'assainissement eaux usées a été élaborée par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour un montant total de 482 000,00 € HT. Ces travaux seront pris en charge par l'Agglo2B. Mais ils pourraient mettre en évidence des fragilités sur le réseau eaux pluviales. Le coût pour la remise en état de ce réseau se répartit 50 % Agglo et 50 % Commune.

b. Mise à jour des statuts ;

Mme le Maire informe le conseil d'une modification des statuts de l'Agglo2B.

3.10 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement) et mise en œuvre, révision et suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour la modification des statuts Agglo2B.

c. Participation financière PLUi ;

Jusqu'à présent, l'Agglo2B assumait l'intégralité des charges découlant de toutes les modifications du PLUI sans qu'il y ait eu transfert de charge. Le PLUI est un document qui sert à toutes les collectivités constituant l'Agglo. Il est donc proposé une répartition des coûts entre tous.

Dans la suite des conclusions du Pacte Financier et Fiscal, le partage des charges financières associées à ces procédures a fait l'objet d'une répartition à 50/50 entre la Communauté d'agglomération d'une part et l'ensemble des 33 communes du Bocage Bressuirais d'autre part.

Pour répartir la participation communale, la clé de répartition retenue s'appuie sur la population communale, la part de la zone U communale et part de la surface communale.

Pour St Aubin du Plain, cela représente un montant de 957,69 €.

Accord du conseil pour valider la répartition des charges, et le montant pour la commune de 957,69 € pour l'année 2025.

d. Participation « Savoir Rouler à Vélo » ;

Dans le cadre de l'objectif national visant à tripler l'usage du vélo en France et former toutes les générations d'ici 2027, l'Agglomération du Bocage Bressuirais souhaite poursuivre le déploiement du programme « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) auprès des élèves de CM2 sur le temps scolaire.

Le directeur de l'école souhaite inscrire sa classe au dispositif SRAV porté par l'Agglo2B et financé pour moitié par la commune, soit 850 €. L'ensemble de la classe (CE2/CM1/CM2) serait concerné.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour inscrire la classe de M. Blanchard au dispositif SRAV.

VIII – Friche Suire : Convention Etablissement Public Foncier

Ce point a déjà fait l'objet d'une discussion et d'une délibération lors du conseil du 6 octobre 2025.

IX – SDIS : contribution communale pour la réhabilitation de la caserne de Bressuire

Afin de financer la réhabilitation de la caserne de Bressuire, les communes rattachées en 1^{er} appel au centre de secours de Bressuire sont mises à contribution, à hauteur de 20% du coût total TTC, soit 7 000 000 €.

Pour St Aubin du Plain, cela représente une participation de 15 149 € qui sera versée en 3 fois entre 2027 et 2029. La dernière échéance permettra de réajuster le montant selon le coût total réel de l'opération.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour aider au financement de la réhabilitation de la caserne à hauteur de 15 149 €.

X – Travaux en régie

En fin d'année comptable, les travaux réalisés en interne et qui aurait pu être réalisées par des entreprises extérieures peuvent être considérés « travaux en régie ». Il faut évaluer le coût de chacune de ces opérations pour effectuer les écritures comptables entre le compte de fonctionnement et le compte d'investissement.

L'ensemble de ces travaux, représente un montant total de 4 242,92 €.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider la nature et le montant des travaux en régie.

XI – Questions diverses :

- a. Le Téléthon aura lieu le samedi 6 décembre. La commission Vivre Ensemble va coordonner les actions des différentes associations qui souhaitent y participer.

Le Maire,
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

